PROCES – VERBAL N°9
COMMISSION REGIONALE
GESTION COMPETITIONS JEUNES
PLENIERE

Réunion du : Mardi 06 juin 2023

Lieu : Montgermont

Présents : Messieurs, G.MARTIN, Y.BAZY, M.BESNARD, M.ESCALAIS, P.FAMEL, G. GOUZERCH, G.LE GALL, M.RENAULT

Assistent: Monsieur J.CHARRUEL, X.MORIN

Excusés : Monsieur C.CARADO, J-P.HEREUS, D.PAUCHARD

Le Président de la commission ouvre la séance.

Condoléances :
La commission adresse ses sincères condoléances à :
-M. Stéphane VALENTIN, Conseiller Technique Régional D.A.P, pour le décès de son père.
-M. Rémy Femenia, ex-Président du District 22, pour le décès de son épouse.

Félicitations :
La commission adresse ses félicitations à :
-M. Guy MARTIN, Président de la CRGC Jeunes, pour la naissance de sa petite fille : Louisa
-M. Marc ESCALAIS, membre de la CRGC Jeunes, pour la naissance de sa petite fille : Louise.
-M. Jérémy CHARRUEL, référent administratif LBF, pour la naissance de sa fille : Léa

1 Accessions et rétrogradations

En application des articles 11, 12 et 13 du Règlement du Championnat de Bretagne Jeunes 2022-2023, la commission homologue les classements de la saison 2022/2023 (annexe 1).

Elle prononce les accessions et rétrogradations suivantes :

Descentes U14 R1 vers U15 R2	**Descentes U14 R2 vers U15 Districts**
RENNES TA	QUIMPER ERGUE ARMEL FC
FOUGERES US	ERGUE GABERIC PAOTRED DISPOUNT
QUIMPER KERFEUNTEUN FC	PLOUZANE ACF
	PONTIVY GSI
Montées U14 R2 vers U15 R1	GUIPRY MESSAC FC
LOCMINE ST CO	AURAY FC
ST RENAN EA	DINAN LEHON FC
VITRE AS	LANGUEUX US

Descentes U15 R1 vers U16 R2	Descentes U15 R2 vers U16 Districts
VANNES MENIMUR AS	PONT L'ABBE FC
PONTIVY STADE	LANDI FC
LANDERNEAU FC	GJ DE L'ARMOR ST AGATHON
	GJ LA VAUNOISE
Montées U15 R2 vers U16 R1	GJ PAYS DE MALESTROIT
ST RENAN EA	LAMBALLE FC
AURAY FC	GJ PLOUASNE-EVRAN
ST MALO US	LIFFRE US

Montée U16 R1 vers U17 NATIONAUX	Descentes U16 R2 vers U17 Districts
RENNES TA	LAMBALLE FC
Descentes U16 R1 vers U17 R2	ST BRIEUC COB
PLABENNEC STADE	ERGUE GABERIC PAOTRED DISPOUNT
GUINGAMP EA	LORIENT CEP
Montées U16 R2 vers U17 R1	GJ PAYS DE MUZILLAC
PLOUZANE ACF	REDON FCAV
QUIMPER ERGUE ARMEL FC	PLEUDIHEN STADE
PLOERMEL FC	

Descentes U17 R1 vers U18 R2	Descentes U17 R2 vers U18 Districts
PONTIVY GSI	LANDERNEAU FC
VITRE AS	GJ PLOMELIN PLUGUFFAN
Montées U17 R2 vers U18 R1	BREST AS
MONTAGNARDE US	TREGUNC US
GUIPAVAS COATAUDON AL	PONTIVY STADE
REDON FCAV	ST GILLES US
SAINT GREGOIRE US	RENNES ESPERANCE FC
LANGUEUX US	LIFFRE US
US ST MALO	GJ PAYS DE LA ROCHE BERNARD
	MONTAUBAN OC
	DINAN LEHON FC
	PLOUMAGOAR RC
	PLAINTEL SP
	LAMBALLE FOOTBALL CLUB

Montée U18 R1 vers U19 NATIONAUX
CONCARNEAU US

2 Constitution des projets de niveaux saison 2023/2024

En tenant compte des classements, la commission établit les projets de niveaux pour la saison 2023/2024.
Les pré-engagements pour chaque niveau seront proposés aux clubs par le biais de Footclubs.
Les clubs auront jusqu'au 1er juillet 2023 pour confirmer ou non leurs engagements et renseigner leurs désidératas.

2.1 U15 Régional 1

En application de l'article 15 du Règlement du Championnat de Bretagne Jeunes 2022-2023, la commission constitue le projet suivant :

U15 R1	
500015	STADE RENNAIS FC
500024	STADE BRESTOIS 29
500048	VITRE AS
500087	SAINT BRIEUC STADE
500126	GUINGAMP EA
500308	CONCARNEAU US
501969	LOCMINE ST CO
502016	ST RENAN EA
523863	VANNES MENIMUR AS
547500	VANNES OC

2.2 U15 Régional 2

En application de l'article 15 du Règlement du Championnat de Bretagne Jeunes 2022-2023, la commission constitue le projet suivant :

U15 R2					
500018	RENNES TA	502311	PLOUVORN AG	548919	TINTENIAC ST DOMINEUC
500019	BREST AS	502362	CHATEAUGIRON US	549518	LOUDEAC OSC
500026	SAINT MALO US	502402	PLABENNEC STADE	549952	GJ NOYAL ROHAN KERFOURN
500392	PONTIVY STADE	517145	TRELIVAN AS	550074	REDON FCAV
501900	FOUGERES US	524321	RENNES BREQUIGNY CPB	550731	PAYS D'ANAST FC
501913	LORIENT FC	541361	ST BRIEUC COB	551320	RENNES ESPERANCE FC
501981	DOUARNENEZ STELLA	544764	BRUZ FC	561113	GJ CHATEAULIN PORZAY
502072	MONTAGNARDE US	547043	LANDERNEAU FC	580602	GJ DES 7 ILES PERROS GUIREC
502282	BEGARD CS	548866	PLOERMEL FC	590540	GJ PAYS DE LA GACILLY
502300	PAIMPOL STADE FC	548875	LANNION FC	590706	QUIMPER KERFEUNTEUN FC

2.3 U16 Régional 1

En application de l'article 16 du Règlement du Championnat de Bretagne Jeunes 2022-2023, la commission constitue le projet suivant :

U16 R1	
500015	STADE RENNAIS FC
500024	STADE BRESTOIS 29
500026	SAINT MALO US
500048	VITRE AS
500087	STADE BRIOCHIN
500308	CONCARNEAU US
501913	LORIENT FC
502016	ST RENAN EA
547500	VANNES OC
553427	AURAY FOOTBALL CLUB

2.4 U16 Régional 2

En application de l'article 16 du Règlement du Championnat de Bretagne Jeunes 2022-2023, la commission constitue le projet suivant :

U16 R2					
500018	RENNES TA	512366	GUILERS AMS	548866	PLOERMEL FC
500392	PONTIVY STADE	515678	ST GREGOIRE US	548875	LANNION FC
501917	LORIENT CEP	516444	LANVOLLON JS	549514	PLERIN FC
501981	DOUARNENEZ STELLA	518465	CESSON OC	549518	LOUDEAC OSC
502028	PONTIVY GSI	519595	ST AUBIN AUBIGNE	550857	DINAN LEHON FC
502072	MONTAGNARDE US	522934	GUIPAVAS COATAUDON AL	551574	GJ PAYS ROCHE BERNARD
502278	ST MARTIN DES CHAMPS AS	523863	VANNES MENIMUR AS	552585	GJ CREDIN TRISKEL
502362	CHATEAUGIRON US	524321	RENNES BREQUIGNY CPB	553709	GJ BREAL - CHAVAGNE
502402	PLABENNEC STADE	544764	BRUZ FC	561067	HAUT LEON FC PLOUGAR
508663	ST BRIEUC GINGLIN CESSON	547043	LANDERNEAU FC	590706	QUIMPER KERFEUNTEUN FC

2.5 U17 Régional 1

En application de l'article 17 du Règlement du Championnat de Bretagne Jeunes 2022-2023, la commission constitue le projet suivant :

U17 R1	
500015	STADE RENNAIS FC 2
500024	STADE BRESTOIS 29 2
500087	STADE BRIOCHIN
501913	LORIENT FC 2

502397	PLOUZANE ACF
508484	QUIMPER ERGUE ARMEL FC
524321	RENNES BREQUIGNY CPB
547500	VANNES OC
548866	PLOERMEL FC
550857	DINAN LEHON FC

2.6 U17 Régional 2

En application de l'article 17 du Règlement du Championnat de Bretagne Jeunes 2022-2023, la commission constitue le projet suivant :

U17 R2					
500026	SAINT MALO US	502278	ST MARTIN DES CHAMPS AS	544764	BRUZ FC
500048	VITRE AS	502307	LA GUIDELOISE	545747	GUIPRY MESSAC FC
500126	GUINGAMP EA 2	502311	PLOUVORN AG	547043	LANDERNEAU FC
500308	CONCARNEAU US	502362	CHATEAUGIRON US	548875	LANNION FC
500392	PONTIVY STADE	502402	PLABENNEC STADE	550464	CARHAIX AC
501900	FOUGERES US	508663	ST BRIEUC GINGLIN CESSON	551320	RENNES ESPERANCE FC
502016	ST RENAN EA	515678	SAINT GREGOIRE US	553427	AURAY FC
502028	PONTIVY GSI	522934	GUIPAVAS COATAUDON AL	560912	GJ ARMOR ST AGATHON
502033	GUIPAVAS GDR	523863	VANNES MENIMUR AS	581779	GJ LA VAUNOISE
502072	MONTAGNARDE US	540887	PLOUMAGOAR RC	590706	QUIMPER KERFEUNTEUN FC

2.7 U18 Régional 1

En application de l'article 18 du Règlement du Championnat de Bretagne Jeunes 2022-2023, la commission constitue le projet suivant :

U18 R1			
500015	STADE RENNAIS FC	502072	MONTAGNARDE US
500018	RENNES TA	502402	PLABENNEC STADE
500024	STADE BRESTOIS 29	515678	SAINT GREGOIRE US
500026	SAINT MALO US	519905	LANGUEUX US
500087	STADE BRIOCHIN	522934	GUIPAVAS COATAUDON AL
500126	GUINGAMP EA	523863	VANNES MENIMUR AS
500308	CONCARNEAU US	524321	RENNES BREQUIGNY CPB
501900	FOUGERES US	547500	VANNES OC
501913	LORIENT FC	548875	LANNION FC
502016	ST RENAN EA	550074	REDON FCAV

2.8 U18 Régional 2

En application de l'article 18 du Règlement du Championnat de Bretagne Jeunes 2022-2023, la commission constitue le projet suivant :

U18 R2			
500048	VITRE AS	519944	STE ANNE D'AURAY ASC
501917	LORIENT CEP	541313	PONT L'ABBE FC
502015	ERGUE GABERIC PAOTRED	541361	ST BRIEUC COB
502028	PONTIVY GSI	548557	GJ EOLE BLACK PRAT
502278	ST MARTIN DES CHAMPS	548866	PLOERMEL FC
502362	CHATEAUGIRON US	553590	GJ LIE PLEMET
502397	PLOUZANE ACF	560912	GJ ARMOR ST AGATHON
512366	GUILERS AMS	561252	GJ SURZUR THEIX
517837	GUICHEN FC	563655	PLOUGASTEL FC
519708	PACE CO	581779	GJ VAUNOISE

2.9 U19 Régional

Compte tenu du fait que le championnat régional U19 n'est plus organisé depuis deux saisons à cause d'une insuffisance d'engagement des clubs, la commission ne constitue pas de projet de niveaux.

Cependant, la commission reste attentive aux retours des clubs et ouverte à organiser un championnat en cas de demande suffisante des clubs.

3 Projet Calendrier Général 2023/2024

La Commission accuse réception du calendrier des compétitions Nationales de Jeunes pour la saison 2023/2024.
Le calendrier général des compétitions régionales Jeunes pour la saison 2023/2024 sera réalisé lors de la prochaine réunion.

4 Engagements Coupe Gambardella-CA

Pour cette saison, les clubs devront réaliser leur engagement en Coupe Gambardella-CA par le biais de Footclubs via le nouveau module (procédure similaire que les engagements des compétitions régionales et départementales).
Les engagements pour la Coupe Gambardella-CA seront ouverts jusqu'au 20 juillet 2023.

Rappel du nombre d'équipes engagées pour la saison 2022-2023 :

Centre de Gestion	Equipes engagées
District 22	27
District 29	38
District 35	42

District 56	29
Total Ligue	136

La commission propose, dans le but d'accompagner au mieux les clubs, de transmettre via messagerie officielle aux clubs engagées la saison dernière dans la compétition, une communication annonçant les modalités d'engagement.

Parallèlement à cette communication, une publication va être diffusée sur les supports de communication de la LBF annonçant l'ouverture des engagements et les modalités.

5 Gestion des forfaits

La commission déplore le **nombre trop important de forfaits sur la catégorie U18** durant la saison, majoritairement en 2ème phase par des équipes évoluant à l'extérieur.

Au total, 38 forfaits sont à dénombrer en U18 et 5 forfaits généraux pour cette saison.
Ces forfaits ont également lieu dans les compétitions U18 des Districts (sauf District 56).

La commission échange sur les motifs poussant les clubs à déclarer forfait :

- Moins d'enjeu dans la compétition (fin de la pyramide générationnelle)
- Catégories d'âges pouvant jouer dans les équipes seniors
- Catégorie impactée par les absences (échéances scolaires & désintéressement…)

Devant ce constat, la commission va proposer au Comité de Direction du 24 juin une modification du Règlement impactant la participation des joueurs U18 en équipes Seniors lorsque celle-ci déclare forfait.
Cette modification aurait pour objectifs **d'instaurer une continuité dans le calendrier** du championnat U18 et de **préserver une équité sportive** également au niveau des championnats Seniors.

La commission prend note du courriel transmis par M. PAUCHARD évoquant les problématiques rencontrées tout au long de la saison.
La proposition de la commission vise à apporter une solution facilitant ainsi le fonctionnement interne et favorisant la fidélisation des jeunes arbitres.

6 Questions diverses

6.1 Convention des Groupements

La commission évoque le sujet des renouvellements des conventions des Groupements Jeunes.
Compte tenu des modifications règlementaires, une nouvelle convention type pour les Groupements doit être réalisée.
Dans l'attente de cette nouvelle convention, les instances étudieront les anciennes conventions de Groupement présentées par les clubs.

6.2 Aspects Règlementaires

La commission échange au sujet des règlements des compétitions Jeunes. En tenant compte des retours d'expériences et « coquilles », la commission va transmettre des

propositions de modifications règlementaires à la commission Régionale du Statut & Règlements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres pour leur présence et clôture cette réunion.

Guy MARTIN

Président de la Commission

Les présentes décisions de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 de Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des Règlements de la LBF